

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 57 du 28 juin 2022, validant l'application des dispositions pour le budget principal et les budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57,

CONSIDERANT les modalités de vote du budget de la Commune, à savoir un vote par opération au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres d'opérations d'équipement, avec vote formel sur chacun des chapitres,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables de 2024,

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON,

DECIDE

Article 1 : Il est procédé aux virements de crédits n° 1 suivants pour la section fonctionnement :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241015-2024-062-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

Publication : 16/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Désignation du chapitre		Nature	Fonction	Montant
chapitre 011	Charges à caractère général			45 968,00
FOURNITURES SCOLAIRES		6067	213	- 900,00
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		6068	20	1 200,00
		6068	325	- 670,00
ASSURANCE MULTIRISQUES		6161	020	5 000,00
ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION		6162	020	3 000,00
HONORAIRES		62268	020	- 3 500,00
DIVERSES REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES		6228	020	1 000,00
		6228	420	2 500,00
		6228	316	- 632,00
ANNONCES ET INSERTIONS		6231	020	13 000,00
		6231	312	2 000,00
		6231	325	280,00
CATALOGUES ET IMPRIMES		6236	325	390,00
		6236	632	- 1 000,00
DIVERS - RELATIONS PUBLIQUES		6238	023	- 700,00
		6238	026	300,00
		6238	312	- 1 000,00
		6238	314	- 1 000,00
TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE		6245	213	900,00
FRAIS DE GARDIENNAGE		6282	321	13 000,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		6288	025	2 300,00
		6288	420	2 500,00
		6288	11	8 000,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante			- 45 968,00
AIDES		65134	4213	- 5 000,00
FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT DES ELUS		65312	031	700,00
AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		65888	020	- 42 300,00
AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		65888	316	632,00
TOTAL				-

Article 2 : Il est procédé aux virements de crédits n° 1 suivants pour la section investissement :

Désignation du chapitre "opérations"		Nature	Fonction	Montants
0326	RESTAURATION MUNICIPALE	2313	281	12 000,00
270	BATIMENTS DIVERS	2313	020	- 18 900,00
307	ACTIONS SOCIALES	2313	022	6 900,00
TOTAL				-

Article 3 : Il sera rendu compte de ces virements de crédit à la première réunion du Conseil Municipale qui suit cette décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 15 octobre 2024

**Le Maire,
François DRIOL**

